

Club HELI BLADE de GLACE RC 2023

Chibougamau 777 49.969556, -74.357333

Règlements d'ordre administratif

Toute personne qui utilise ce site doit:

1. Être membre en règle de MAAC.
2. Être membre du club **HELI BLADE de GLACE**, ou être un invité et
3. Se conformer au code de sécurité de MAAC et à tous les règlements du club.

En cas d'urgence appeler le 911 et fournir les coordonnées suivantes 49.969556, -74.357333

Procédures normales d'opération et règles de sécurité du Club

Ces règles sont disponibles en version imprimée ou en ligne. Une copie de ces règles doit être disponible pour tout membre qui exploite un SATP. Le club s'efforcera d'en garder une copie sur le site de vol.

Ce club autorise les catégories suivantes de modélisme :

STAP, Hélicoptère.

Le club autorise seulement les radios 2.4 GHZ exclusivement

Tout autres radio AM OU FM est strictement interdit sur le terrain du club, La ou les personnes seront expulsé immédiatement du terrain.

Les membre du club devons respecter les règlements établis par le club sous peine d'expulsion ou d'avertissement Selon le choix du responsable en place sur le terrain.

Le club ne se tiens pas responsable des personnes Non-membres qui s'aventure sur le terrain; et si Ces personnes sont pris sur le fait seront expulsé sur le chant.

De plus un débutant membres n'a pas le droit de voler

Sur le terrain s'il est accompagné d'un ami non-membre.

NOTE: INPORTANT LES MEMBRES DEVRONS AVOIR UNE CARTE DE LA MAAC OBLIGATOIR POUR ETRE MEMBRE DU CLUB, ET DEVRONS EN FOURNIR LA PREUVE.

LA DIRECTION.

Un extincteur doit être présent pour toutes les opérations de modèles motorisés. Pour les membres exploitant des SATP sur ce site :

1. Tous les membres doivent se conformer au règlement de l'aviation Canadien pour les SATP.
2. Toutes les opérations de pré-vol ou d'assemblages doivent être effectuées dans la zone désignée.

3. Les accumulateurs (batterie) ne doivent pas être connectés aux modèles électriques à moins que le modèle ne soit retenu dans la zone de démarrage – sans exception.
4. Les modèles à combustion interne doivent être retenus et démarrés dans les postes de démarrage ou équivalent, situés dans la zone de démarrage. N'effectuez pas de réglage prolongé si d'autres pilotes volent.
5. La direction du décollage et de l'atterrissage et la configuration du trafic seront déterminées par les vents dominants.
6. La récupération des ATP qui atterrissent/s'écrasent hors de la piste mais dans la zone de vol sera effectuée en accord avec tous les pilotes en vol.
7. Les pilotes peuvent voler en formation à condition qu'ils y consentent. Il n'y a pas de limite au nombre de ATP en vol.
8. Aucun vol ne commencera avant une demi-heure après le lever du soleil et se terminera une demi-heure avant le coucher du soleil, dont l'heure est disponible sur l'application Weather Network.
9. Les observateurs MAAC sont facultatifs sur notre site. Voici les procédures du club pour assurer la sécurité aérienne pleine grandeur :
 - a. Lorsqu'un membre ou une autre personne aperçoit un avion pleine grandeur qui pourrait s'approcher du site, il doit crier "AVION" à haute voix.
 - b. TOUS les pilotes doivent immédiatement descendre à une altitude aussi basse que possible, puis atterrir dès que possible en toute sécurité.
 - c. Lorsque l'avion pleine grandeur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier "DÉGAGÉ", ou les pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes et reprendre le vol.
10. En cas de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un avion pleine grandeur et notre ATP, TOUS LES VOLS DOIVENT cesser immédiatement. Les membres concernés doivent remplir un rapport d'événement à signaler MAAC et le soumettre à l'exécutif du club et suivre la politique de MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si le ou les membres concernés estiment que le risque était très minime, ils peuvent remplir leur propre déclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC. Soumettez une copie du formulaire à l'exécutif du club lorsque cela est possible et rappelez-vous que vous devez conserver ce formulaire pendant un an (CAR901.49 (2)). Reprenez le vol lorsque vous avez terminé.
 - b. Si le membre ou l'exécutif du club juge l'événement grave, les vols ne reprendront pas tant que les membres n'auront pas reçu l'autorisation écrite de l'exécutif du club.
 - c. S'il y a un contact réel entre un aéronef et un SATP MAAC - tous les vols cesseront jusqu'à ce que MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.

11. Aucun ATP ou autre modèle de vol d'aéronef n'aura lieu en dessous des conditions météorologiques minimales imposées par le Club. Les membres peuvent déterminer eux-mêmes la météo par observation directe ou utiliser toute autre source :

- a. Si des nuages sont présents en dessous de 1000 pieds au-dessus de la zone de vol
- b. une exigence de visibilité horizontale inférieure à 3 mt autour de la zone de vol, et
- c. s'il y a d'autres conditions d'obscurcissement (brouillard, fumée, brume, etc.) qui pourraient rendre difficile le repérage d'aéronefs pleine grandeur.

12. L'exécutif du Club révisera ces règles au moins une fois par an.

Diagrammes

